

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI LE 3 AOÛT 2020 À 20H00 PAR VIDÉO
CONFÉRENCE, À HAMPSTEAD, QUÉBEC.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Leon Elfassy, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **QUE** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil soit adopté tel que présenté.

Adoptée

SUSPENSION

À 20h37, Monsieur le maire suspend la présente séance et à 21h24 la présente séance est reprise.

2020-188

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 juillet 2020 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2020-189

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1010-10 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1010-10 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- **D'ADOPTER** le Règlement n° 1010-10 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2020-190

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1021-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1021 CONCERNANT LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 27 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 27 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1021-1 modifiant le Règlement n° 1021 concernant les parcs et places publiques.

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **DE** différé cette résolution a une prochaine réunion de conseil.

Adoptée

2020-191

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 13 JUILLET 2020

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 13 juillet 2020.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-192

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **10 CHEMIN HOLLY, LOT NO. 2 089 340, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale gauche à 1.47m (4.83 pieds) au lieu de 2.74m (9 pieds)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 juillet 2020, a recommandé **de refuser** la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** la demande de dérogation mineur au Règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **10, chemin Holly** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit **refusé** à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 10, chemin Holly.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Le conseiller Warren Budning s'est récusé et n'a pas voté.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2020-193

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 10, CHEMIN HOLLY, LOT NO. 2 089 340, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **10, chemin Holly** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit refusé à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Le conseiller Warren Budning s'est récusé et n'a pas voté.

Adoptée

2020-194

LOT NO. 2 089 340, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** les modifications d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **11, chemin Holly** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit approuver à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-195

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 12, CROISSANT MERTON, LOT NO. 2 088 912, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michel Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** l'agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au **12, croissant Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit approuver à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-196

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DEUX DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 237 CROISSANT HARROW, LOT NO. 2 090 132, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. à l'article 65, annexe b), afin de permettre la marge de recul avant à 6.06m (19.88 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
2. à l'article 65, annexe b), afin de permettre la marge de recul côté droit à 2.10m (6.89 pieds) au lieu de 2.3m (7.54 pieds) .

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 juillet 2020, a recommandé *d'approuver* la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** la demande de dérogation mineur au Règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **237, croissant Harrow** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit approuvé à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 237, croissant Harrow.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-197

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TROIS DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 11, CROISSANT MERTON, LOT NO. 2 088 876, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. aux articles 76 et 95 afin de permettre la marge de recul pour une clôture dans la cour arrière sur le chemin Finchley à 0m (0 pieds) au lieu de 4.57m (15 pieds) ;
2. aux articles 76 et 95 afin de permettre la marge de recul pour une clôture dans la cour arrière sur le croissant Merton à 0m (0 pieds) au lieu de 4.51m (14.8 pieds) ;
3. aux articles 76 et 95 afin de permettre un équipement mécanique dans la cour avant sur le croissant Merton.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 juillet 2020, a recommandé *d'approuver* la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** la demande de dérogation mineur au Règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **11, croissant Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit approuvé à la recommandation du CCU.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 11, croissant Merton.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-198

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES MODIFICATIONS AUX FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 6630 AVENUE MACDONALD, LOT NO. 2 088 535, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande pour des modifications aux façades pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **6630, avenue Macdonald** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit **approuver conditionnellement** à la recommandation du CCU aux conditions suivantes ;
 - Les modifications sont acceptables si le balcon proposé respecte la distance minimale de 0.6 m. jusqu'à la ligne de propriété.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-199

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 63, CROISSANT MERTON, LOT NO. 2 089 421, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. à l'article 65, annexe b), afin de permettre la marge de recul pour une clôture dans la cour arrière sur le croissant Merton à 0.6m (2 pieds) au lieu de 3.45m (11.32 pieds).

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 juillet 2020, a recommandé ***d'approuver conditionnellement*** la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **63, croissant Merton** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit **approuvé conditionnellement** à la recommandation du CCU à la condition suivante ;
 - Une distance de 0.6 M doit être laissée entre la ligne de rue et la clôture proposée pour permettre la plantation d'une haie sur le terrain privé.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 63, croissant Merton

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-200

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DEUX DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 229, CROISSANT NETHERWOOD, LOT NO. 2 089 868, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande d'une dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

2. à l'article 116 et 118 afin de permettre une bande de verdure dans la cour avant de 0.53m (1.75 pi) au lieu de 1.0m (3.28 pi) entre un accès piétonnier et un accès véhiculaire ;
3. à l'article 116 et 118 afin de permettre une largeur combinée de l'accès piétonnier et de l'accès véhiculaire dans la cour avant de 9.144m (30 pi) au lieu de 7.62m (25 pi);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 juillet 2020, a recommandé ***d'approuver conditionnellement*** la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande de dérogation mineur au Règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **229, croissant Netherwood** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020 soit ***approuvé conditionnellement*** à la recommandation du CCU aux conditions suivantes ;
 - La bande de gazon doit être conservée;
 - L'accès véhiculaire ne doit pas excéder 7M (23 pi) de largeur;
 - 1.0M (3.28 pi) doit être respecté entre l'accès véhiculaire et la ligne de lot.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 229, croissant Netherwood;

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit

Adoptée

2020-201

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la liste des déboursés pour la période du 16 juin 2020 au 15 juillet 2020, au montant de **17, 889 714, 21 \$**, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-202

RÉSOLUTION DONNANT LE MANDAT À LA VILLE DE MONTRÉAL DE PROCÉDER À LA RÉALISATION D'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS CARBURANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal, a offert à d'autres municipalités de procéder à la réalisation d'appels d'offres regroupés en vue de l'octroi de contrats

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

de trois ans, pour la fourniture et la livraison de divers carburants pour 2021, 2022 et 2023 avec possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des ressources matérielles et systèmes d'informations agira comme représentant de la Ville de Hampstead dans ce dossier,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE**, le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Hampstead aux soumissions regroupées, pour l'octroi de contrats de trois ans pour la fourniture et la livraison de divers carburants pour 2021, 2022 et 2023, avec possibilité de deux prolongations pour les années 2024 et 2025;
- **QUE**, la Ville de Hampstead délègue à la Ville de Montréal, le mandat de préparer le cahier des charges et autres documents de soumission, procéder aux appels d'offres publics, recevoir et analyser les soumissions et faire rapports aux municipalités participantes;

Adoptée

2020-203

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE TROIS TRACTEURS ÉQUIPÉS D'UN CHASSE-NEIGE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour l'achat de trois tracteurs équipés d'un chasse-neige;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 24 juillet 2020, celle de Lange Patenaude Équipement Ltee. – Kubota Montréal est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE**, le contrat pour l'achat de trois tracteurs équipés d'un chasse-neige, soit octroyé à Lange Patenaude Equipment Ltee. – Kubota Montréal, tel que plus amplement décrit ci-dessous;

LANGE PATENAUDE EQUIPMENT LTEE. – KUBOTA MONTRÉAL

Achat de trois tracteurs équipés d'un chasse neige (Tel que spécifications au cahier des charges)	272 891, 13 \$
Taxe spécifique sur les pneus :	54, 00 \$
T.P.S. (5%):	13 647, 26 \$
T.V.Q. (9.975%):	<u>27 226, 28 \$</u>
Grand total taxes incluses:	313 818, 67 \$

Adoptée

2020-204

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réfection de sections de trottoir;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 31 juillet 2020, celle de Cojalac inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE**, le contrat pour la réfection de sections de trottoir soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

COJALAC INC.

Réfection de sections de trottoir – (tel que spécifications)	383 692, 00 \$
Contingences:	19 184, 60 \$
T.P.S. (5%) ;	20 143, 83 \$
T.V.Q. (9.975%):	40 186, 94 \$
Grand total taxes incluses:	463 207, 37 \$

Adoptée

2020-205

POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 21 juillet 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-206

APPROBATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. ATIBA JABARI HOWELL À TITRE « D'AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique, groupe de traitement 8;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de M. ATIBA JABARI HOWELL pour combler ce poste;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **M. ATIBA JABARI HOWELL** à titre « **D'AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** » sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-207

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyée par la conseiller Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'AJOURNER** la présente séance du conseil à 21h47.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp OMA, greffier